CORPORATION DE LA

CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL

le 25 mars 2020
Téléconférence

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 19h20.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2020-39
Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseiller Carl Grimard déclare un intérêt pécuniaire à l'item 7.2. d) car il est membre du comité organisateur de la course DUO.

5. Annonces (aucune)

6. Items des membres du Conseil

6.1 Résolution de membre présenté par le conseiller Mario Zanth et appuyée par le conseiller Samuel Carderelli concernant la fermeture des garderies due à la pandémie mondiale de la Covid-19

Suite aux questions, Helen Collier confirme que les factures ont été envoyées le 1er mars et sont dues le 31 mars. Elle ajoute que les gens qui ont déjà payé la facture du mois de mars seront crédités et ceux qui n'ont pas payé ne seront pas facturés.

Suite aux questions, Helen Collier confirme que les parents seront remboursés pour la semaine de relâche.

Suite aux questions, le maire Desjardins confirme que les factures pour le mois d'avril ne seront pas envoyées, tel qu'indiqué par Pierre Boucher.

RÉSOLUTION 2020-40
Proposée par Mario Zanth
Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a publié un mémo le 13 mars 2020 déclarant que les garderies exploitées par la Cité de Clarence-Rockland seront fermées dû à la pandémie mondiale de la Covid-19; et

ATTENDU QUE la Cité a déclaré que les citoyens utilisant les services de garderies ne seraient pas remboursés pour les jours perdus, dû à des obligations contractuelles;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland mandate l'administration de créditer les citoyens utilisant les services de garderies pour les jours perdus dû à la pandémie mondiale de la Covid-19 tant que les conseils scolaires ordonnent ces fermetures.

ADOPTÉE

6.2 Résolution de membre présentée par la conseillère Diane Choinière et appuyée par le conseiller Samuel Cardarelli concernant le report de paiement des taxes municipales

RÉSOLUTION 2020-41
Proposée par Diane Choinière
Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE la pandémie du COVID-19 cause plusieurs pertes d'emploi et des pertes de revenus pour nos entreprises locales;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve le changement des dates du deuxième versement du prélèvement intermédiaire de 2020 du 30 avril 2020 au 31 mai 2020, et le report des frais d'intérêt au 1er juin 2020 pour le deuxième versement; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les avis d'arrérages et les procédures de vente de taxes soient suspendus jusqu'en juin 2020.

ADOPTÉE

6.3 Résolution de membre présentée par le maire Guy Desjardins et appuyée par le conseiller Samuel Cardarelli concernant le report de paiement des frais d'eau et d'égout

Suite aux questions, le maire Desjardins confirme que ceux qui sont dans la capacité de payer peuvent le faire. Il ajoute que la période de report peut être prolongée si nécessaire.

RÉSOLUTION 2020-42
Proposée par Guy Desjardins
Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve le changement de la date d'échéance de la facturation des services d'eau et d'égout du 30 avril 2020 au 31 mai 2020, et le report des frais d'intérêt au 1er juin 2020 ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les avis d'arrérages soient suspendus jusqu'en juin 2020.

ADOPTÉE

7. Items par consentement

RÉSOLUTION 2020-43
Proposée par André J. Lalonde
Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 25 mars 2020, soient adoptés :

7.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion régulière - 2 mars 2020

b. Comité plénier - 2 mars 2020

7.2. Les recommandations suivantes du comité plénier du 2 mars 2020

c. Résolution pour approuver la distribution du montant discrétionnaire des CUPR envers les activités culturelles et récréatives municipales

d. Résolution pour autoriser que la Course DUO soit intégrée dans la programmation du Festival de la rivière des Outaouais 2020

7.3. Résolution pour embaucher un analyste de soutien à la technologie de l'information

7.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 26 janvier au 7 mars 2020, au montant brut de 1 418 155,07 $ et montant net de 1 003 684,73 $

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2020-43 :

7.2c. ***ATTENDU QUE*** *la Cité de Clarence-Rockland a reçu une somme de 10 000$ de la part des Comtés Unis de Prescott-Russell pour couvrir certains coûts d'activités culturelles et récréatives municipales;*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil municipal accepte que le montant de 10 000$ soit octroyé de la façon suivante :*

- *5000 $ au Festival de la rivière des Outaouais;*
- *3000 $ à la Fête du Canada;*
- *1000 $ à des activités artistiques telles que des expositions d'œuvres d'art au Complexe récréatif et culturel de la Cité de Clarence-Rockland; et*
- *1000 $ aux Jeux des aînés de la Cité Clarence-Rockland, tel que recommandé, tel que recommandé.*

7.2d. ***ATTENDU QUE*** *les Services communautaires ont été mandatés d'apporter une recommandation au conseil municipal en ce qui concerne la demande de soutien technique de l'Église Le Roc pour le déroulement de la Course DUO ; et*

ATTENDU QUE *le projet de la Course DUO proposé soit intégré à la programmation du samedi 4 juillet 2020 du Festival de la rivière des Outaouais ; et*

ATTENDU QUE *la Cité a adopté la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif permettant Services communautaires de travailler de concert avec les OSBL afin d'offrir un éventail complet d'activités et de services aux citoyens de la Cité ;*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil municipal accepte que la Course DUO soit intégrée à la programmation du samedi 4 juillet 2020 du Festival de la rivière des Outaouais ; et*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil municipal autorise les Services communautaires d'appuyer l'Église Le Roc dans l'organisation de la Course DUO en leur offrant un soutien technique et matériel tel que détaillé dans la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif ; et*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord avec l'Église Le Roc pour l'organisation de la Course DUO ; tel que recommandé.*

7.3 ***QU'IL SOIT RÉSOLU QUE*** *le conseil municipal accepte l'embauche de M. Cédric Desfossés à titre d'analyste de soutien à la technologie à plein temps, effectif le 26 mars 2020 et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et*

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE *le salaire de M. Cédric Desfossés soit établi à la Classe 3, niveau 1 de la grille salariale en vigueur des employés non-syndiqués, tel que recommandé.*

7.4 ***QU'IL SOIT RÉSOLU QUE*** *les salaires payés pour la période du 26 janvier au 7 mars 2020, au montant brut de 1 418 155,07 $ et montant net de 1 003 684,73 $, soient adoptés tel que recommandé.*

7.2a. Résolution pour conclure un accord avec Productions PB5 pour les services de gestion de cinq spectacles à la Salle de spectacle Optimiste

Suite aux questions et commentaires, Pierre Boucher confirme qu'il fera un suivi avec PB5 Productions relativement aux clauses de l'entente vu la situation particulière.

RÉSOLUTION 2020-44
Proposée par Diane Choinière
Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE les Services communautaires ont lancé un appel d'offres pour la gestion d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste; et

ATTENDU QUE le processus d'évaluation a été complété et que les services d'une firme de production ont été retenus ; et

ATTENDU QUE les Services communautaires ont des préoccupations concernant la possibilité de déficit potentiel en raison de l'incertitude des revenus de vente de billets ; et

ATTENDU QUE les Services communautaires ne peuvent pas absorber ce déficit potentiel dans son budget opérationnel ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal s'engage à combler le déficit de la programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste, à partir du fonds de prévoyance, s'il y en a un ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord avec Productions PB5 pour les services de gestion de cinq spectacles à la Salle de spectacle Optimiste ; tel que recommandé.

DIFFÉRÉE

7.2.b. Résolution pour approuver le plan proposé en cas d'inondation pour 2020

RÉSOLUTION 2020-45
Proposée par André J. Lalonde
Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QU'il y a eu de graves inondations en 2017 et 2019; et

ATTENDU QUE l'office de la protection de la nature de la Nation Sud prédit que la quantité de neige cette année correspond à celle de l'année passée;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve le plan proposé en cas d'inondation pour 2020, tel que décrit au rapport ADMIN2020-04, excepté la recommandation no. 3, laquelle indique de "ne pas déclarer un état d'urgence à moins que des circonstances différentes se présentent".

ADOPTÉE

8. Rapports des Comités/Services

8.1 Rapport préliminaire / l'impact de la COVID-19 sur les services municipaux

RÉSOLUTION 2020-46
Proposée par Mario Zanth
Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Rapport No. ADMIN2020-05 soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

8.2 Comptes payés

RÉSOLUTION 2020-47
Proposée par Christian Simard
Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 11 février au 16 mars 2020, au
montant de 3 587 153,50 $ soient adoptés à l'exception des items 18, 20 et 22 sur la liste de MasterCard.

ADOPTÉE

8.3 Amélioration – Réception cellulaire, Aréna Clarence-Rockland

Suite aux questions, Pierre Boucher précise que la friteuse avait été installée à l'aréna de Clarence-Rockland avant l'autorisation du conseil, ce qui explique pourquoi le conseil ne l'a pas autorisée.

Suite aux questions, Michel Cousineau explique que l'aréna n'a pas un problème d'accès à internet, mais d'accès au réseau cellulaire. Il confirme qu'un système d'amplification de réseau cellulaire tel que requis n'est pas disponible en location ou sur une base temporaire.

RÉSOLUTION 2020-48
Proposée par Samuel Cardarelli
Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve que l'équipe des Service communautaires, en conjonction avec l'équipe de Technologie de l'information, procède avec l'achat et l'installation d'un système d'amplification cellulaire pour l'aréna de Clarence-Rockland avec un budget de 15 000 $; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve que les Services communautaires utilisent la réserve des édifices pour payer les frais de l'achat et l'installation.

ADOPTÉE

8.4 Amendement au règlement de zonage – 808 rue Powers – 2701220 Ontario Inc

RÉSOLUTION 2020-49
Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE l'amendement proposé au Règlement de zonage est conforme à la Déclaration de principes provinciale, au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, et au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland; et

ATTENDU QUE le département de l'aménagement du territoire recommande que le conseil approuve la modification au Règlement de zonage proposée; et

ATTENDU QUE le Comité d'aménagement, lors de sa réunion du 4 mars 2020 a voté contre la recommandation du département de l'aménagement du territoire ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2020-21 amendant le Règlement de zonage 2016-10 afin de modifier la catégorie de zonage de la propriété situé au 808 rue Powers de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 (R1) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 2 – exception 29 (R2-29) ».

DIFFÉRÉE

8.5 État des transactions du fonds de réserve des redevances d'aménagement de l'année 2019

RÉSOLUTION 2020-50
Proposée par Christian Simard
Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE le trésorier de la municipalité doit remettre chaque année au Conseil de la municipalité, des états financiers sur les règlements de redevances d'aménagement et sur les fonds de réserve créés aux termes de l'article 33. 1997, chap. 27, par. 43 (1) de la Loi de 1997 sur les redevances d'exploitation, par conséquent

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland accepte l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2019 tel que présenté dans le rapport FIN2020-007

ADOPTÉE

8.6 Transfert de projet capital – Structure de jeu de Bourget

Suite aux questions, Pierre Boucher explique qu'il suggère deux achats afin de faire des économies. Il ajoute que la patinoire sera sur le terrain de l'école.

RÉSOLUTION 2020-51
Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE les groupes communautaires de Bourget désirent s'impliquer financièrement dans le projet de remplacement des structures de jeu au parc de Bourget afin d'augmenter l'ampleur du projet; et

ATTENDU QUE les groupes communautaires de Bourget demandent de repousser le projet de remplacement des structures de jeu au parc de Bourget d'un an afin de leur permettre d'amasser les fonds nécessaires pour pouvoir investir dans le projet; et

ATTENDU QUE lors du processus budgétaire 2020 le conseil municipal a rejeté les fonds pour le projet de remplacement des bandes de patinoire extérieures au parc Cathy Cain;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le transfert des fonds alloués pour le projet de remplacement des structures de jeu au parc de Bourget de 50 000 $ vers le projet de remplacement des bandes de patinoire extérieures au parc Cathy Cain; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal considère lors du processus budgétaire 2021 un nouveau montant de 50 000$ pour le remplacement des structures de jeu au parc de Bourget; tel que recommandé

ADOPTÉE

8.7 Entente de modification de chemin de Comté

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que les travaux de la rue St-Jean font suite au développement du secteur. Il explique que cette entente n'est qu'une formalité pour permettre d'avoir les assurances et les permis.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que la Cité est responsable par les frais de développement.

RÉSOLUTION 2020-52
Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil délègue l'autorité au directeur d'infrastructure et aménagement du territoire pour la signature de l'entente de la modification du chemin de Comté 21 connu sous le nom de la rue St-Jean.

ADOPTÉE

8.8 Conversion de rues à sens unique

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que les rues incluses dans la première phase de l'étude avaient de plus grand enjeux de sécurité ou faisaient déjà l'objet de projets de construction, comme la rue Gareau.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que les recommandations relatives à la direction des sens uniques font suite aux modèles et scénarios du consultant.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que l'enjeu de rues étroites pour les camions d'urgence et de déchets reste le même malgré la conversion des rues en sens unique. Il ajoute que le seul moyen de corriger la situation est d'élargir la rue, ce qui n'est pas possible.

RÉSOLUTION 2020-53
Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE suite à la demande du Conseil municipal, une étude routière a été effectuée dans le but de considérer la conversion de certaines rues étroites en sens unique.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve la conversion des rues Victoria et Gareau à sens unique, tel que modifié.

ADOPTÉE

8.9 Renouvellement de contrat du surintendant de drainage

RÉSOLUTION 2020-54
Proposée par Christian Simard
Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil le règlement 2020-28 afin d'autoriser la signature de l'entente avec Leroux Consultant et d'assigner M. Eric Leroux

comme surintendant de drainage afin qu'il puisse exécuter les tâches qu'ils lui sont imposés tel que spécifié dans la Loi sur le drainage L.R.O. 1990.

ADOPTÉE

8.10 Entente avec la Conservation de la Nation Sud – Plantage d'arbres

RÉSOLUTION 2020-55
Proposée par Diane Choinière
Appuyée par Christian Simard

ATTENDU QUE le projet de la cour extérieure du nouveau garage des Services communautaires nécessitera la coupe d'environ 150 arbres;

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland tente de minimiser les effets environnementaux de l'ensemble de ses projets;

ATTENDU QUE la Conservation de la Nation Sud offre un programme à très faible coût afin de planter des arbres sur des terrains vacants;

ATTENDU QUE les services communautaires ont identifié le terrain situé au 3501 Marcil comme un terrain vacant potentiel pour la plantation d'arbre considérant sa proximité avec le parc Naturel Lavigne;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accorde la permission aux Services communautaires de conclure une entente avec la Conservation de la Nation Sud afin de participer à leur programme de plantation de 50 millions d'arbres afin de reboiser le terrain situé au 3501 Marcil à Bourget;

ADOPTÉE

8.11 Site d'enfouissement Notre Dame/Caron - gestion des eaux pluviales

RÉSOLUTION 2020-56
Proposée par Michel Levert
Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin de parvenir à une stratégie mutuellement acceptable pour fermer officiellement le site d'enfouissement Notre Dame et s'attaquer au déversement incontrôlé des eaux pluviales de la rue Caron dans la zone d'enfouissement ; et

ATTENDU QUE des commentaires ont été reçus des diverses disciplines du ministère concernant la soumission de la Cité du 7 mars 2019 ; et

ATTENDU QU'une réunion constructive s'est tenue le 10 mars 2020 au bureau du ministère à Cornwall afin d'identifier les exigences supplémentaires permettant au ministère de délivrer une autorisation environnementale (AE) pour les travaux de gestion des eaux pluviales;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Rapport No. INF2020-03 soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2020-57
Proposée par André J. Lalonde
Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

9.1. 2020-14 - Amendement au règlement sur le contrôle des plans d'implantation

9.2. 2020-15 - Amendement au règlement de zonage – Daniel Sauve – 845 Caron

9.3. 2020-20 - Levée de la règlementation de partie de lot – Bloc 43 au Plan 50M-323 – rue De L'Étang

9.4. 2020-22 - Amendement au règlement de zonage – 1750 chemin Russell – Hortense Lavigne

9.5. 2020-23 - Modification au Règlement de Zonage – 892-920-940 rue St-Jean – Mario Meloche & Suzanne Meloche

9.6. 2020-24 - Modification au Plan officiel de l'aire urbaine – 892-920-940 rue St-Jean – Mario Meloche & Suzanne Meloche

ADOPTÉE

10. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2020-58
Proposée par Samuel Cardarelli
Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2020-25, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 25 mars 2020, soit adopté.

ADOPTÉE

11. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 21h43.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe